

REPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE  
ET DES ANCIENS COMBATTANTS  
HOPITAL MILITAIRE DE KAMENGE (HMK)

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP/225/F/2020-2021  
POUR LE MARCHE DE FOURNITURE D'UNE STATION DE PRODUCTION D'OXYGENE  
MEDICAL DESTINE A L'HOPITAL MILITAIRE DE KAMENGE

DATE DE PUBLICATION : 29 / 01 / 2021  
DATE D'OUVERTURE DES OFFRES : 18 / 02 / 2021

JANVIER 2021

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/225/F/2020-2021 POUR LA FOURNITURE D'UNE STATION DE PRODUCTION D'OXYGENE MEDICAL DESTINE A L' HOPITAL MILITAIRE DE KAMENGE**

**Date de publication** : 29/01/2021

**Date d'ouverture des offres** : 18/02/2021

**1. Objet du marché**

L'Hôpital Militaire de KAMENGE invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la fourniture d'une station de production d'Oxygène médical destiné à l'Hôpital Militaire de KAMENGE (HMK) dont les spécifications techniques sont reprises dans le Présent Dossier d'Appel d'Offres.

**2. Financement du marché**

Le marché sera financé sur les fonds propres de l'Hôpital Militaire de KAMENGE, exercice 2020-2021.

**3. Type de marché**

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert (AOO) tel que défini aux articles 37, 78 et 79 du Code des Marchés Publics en vigueur.

**4. Conditions de participation**

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à tous les soumissionnaires possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'inéligibilité telles que prévues par le Code des Marchés Publics du Burundi dans ses articles 153 et 161.

**5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être gratuitement consulté au Secrétariat de la Direction Générale de l'Hôpital Militaire de KAMENGE, tous les jours ouvrables de 8h00 à 15h00, Heure locale (GMT + 2) aux adresses ci-après : Quartier MUTANGA I, Boulevard MWEZI GISABO, BP 5117 Bujumbura-Burundi, Tél : +257 22232844, E-mail : [info@hmkamenge.org](mailto:info@hmkamenge.org).



Le DAO pourra être obtenu à ladite Direction Générale sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de cent mille francs Burundais (100.000FBU) dont la moitié sera versée sur le sous-compte de transit des recettes non fiscales N°1101/001 ouvert à la BRB et l'autre moitié sera versée sur le compte n° 1123/099 ouvert à la BRB au nom de l'Hôpital Militaire de KAMENGE. Les bordereaux de versement font partie des pièces constitutives de l'offre.

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit et moyennant accusé de réception à la personne Responsable des Marchés publics à l'HMK.

## **6. Garantie (Caution) de soumission**

La garantie de soumission exigée pour la fourniture d'une **station de production d'Oxygène médical** dont la garantie de soumission de Quatre Millions de francs Burundais (4 000 000BIF) ;

Cette garantie devra être délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en Annexe III. Son absence est la cause du rejet lors de l'analyse des offres.

## **7. Présentation de l'offre**

Les offres sous plis fermés sont placées dans deux enveloppes séparées et cachetées. L'une des deux enveloppes renferme l'offre technique et l'autre enveloppe renferme l'offre financière. Ces deux enveloppes sont ensuite placées dans une enveloppe extérieure et doit comporter l'adresse de l'Autorité contractante indiquée dans l'Avis d'Appel d'Offres et la mention apparente suivante :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP/225/F/2020-2021 POUR LA FOURNITURE D'UNE STATION DE PRODUCTION D'OXYGENE MEDICAL DESTINEE DESTINEE A L' HOPITAL MILITAIRE DE KAMENGE (HMK) »

Avec mention que l'enveloppe ne doit pas être ouverte avant la séance d'ouverture des offres. « **A n'ouvrir qu'en séance publique du 18/02/ 2021** à 08H30 »

Les offres sont à présenter en langue française et établi en 3 exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies.

Les offres devront être soumises à Direction Générale du HMK à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 18/02/2021 à 08H00, heure locale. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

## **8. DELAI D'ENGAGEMENT ET DE VALIDITE DES OFFRES**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres qui sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendriers à compter de la date d'ouverture des offres pour toutes les commandes.



## **9. DATE LIMITE DE DEPOT**

Toutes les offres doivent être déposées au secrétariat de la Direction Générale du HMK au plus tard le 4.8 / 02 / 2021 à 08H00. Toute offre déposée après l'heure et la date limite ne sera pas prise en considération.

## **10. SEANCE D'OUVERTURE**

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture, dans l'une des salles de réunions de l'HMK en date du 4.8 / 02 / 2021 à 8H30. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP).

## **11. DELAIS ET LIEU D'EXECUTION**

L'exécution du marché se fera au plus tard dans 20 jours calendaires à compter de la date de la notification définitive du marché.

Les fournitures seront réceptionnées par une commission de réception dans les magasins de l'Hôpital Militaire de KAMENGE.

## **12. MONNAIE DE L'OFFRE**

Tous les soumissionnaires doivent présenter leurs prix de l'offre en monnaie locale. Les prix restent fermes, non révisables et non actualisables.

## **13. CRITERES DE QUALIFICATION**

Les exigences en matière de qualification sont : La conformité de l'offre technique, l'offre la moins disant dont le soumissionnaire a été qualifié, le délai de livraison plus court ainsi que la période de garantie plus longue.

## **14. RECEPTION DES FOURNITURES**

La Direction générale de l'Hôpital Militaire de KAMENGE mettra en place une commission de réception qui sera chargée de la vérification de la conformité des livraisons aux items tels que spécifiés dans le contrat.

La réception sera sanctionnée par un procès-verbal détaillant le qualitatif et le quantitatif des fournitures. La DNCMP pourra être représentée à cette séance.



**15. RENSEIGNEMENTS**

Toute demande de renseignement doit parvenir par écrit à la Direction Générale de l'Hôpital Militaire de Kamenge au plus tard 5 jours avant la date d'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 25/01/2021

**Le Directeur Général et Personne  
Responsable des Marchés Publics  
à l'Hôpital Militaire de Kamenge**

**Dr Marc NIMBURANIRA**

**Général de Brigade**



Produced with